

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2013

Absent : Pierre BERNARD

Eliane JAUFFRED (pouvoir à E. CLAUZIER)

François GREGOIRE

François BOREL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Maire, après avoir ouvert la séance, demande à Yves CHIARAMELLA Président de la commission des Finances, de présenter le compte administratif 2012.

Section Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **517 962 €**

Elles concernent principalement :

- Les charges de Personnel pour 151 290 €
- Les charges à caractère général pour 115 470 €
- Opération d'ordre de transfert entre section pour 110 173 €
- Reversement d'impôts à l'Etat 44 473 €
- Annulation de titre 54 186 €
- Charges de gestion courantes pour 23 315 €
- Charges financières (intérêt d'emprunt) pour 19 055 €
- Virement à la section d'investissement pour 26 850 €

Les recettes s'élèvent à la somme de **583 019 €**

Elles concernent principalement :

- Les impôts et taxes pour 250 523 €
- Produit de la vente terrains 107 420 €
- Dotation de l'Etat (DGF) pour 80 811 €
- Les produits issus des locations pour 70 214 €
- Les autres produits de gestion pour 68 079 €

Cela se traduit par **un excédent de fonctionnement de 65 058 €** qui sera affecté au budget primitif de 2013.

Section Investissement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **441 538 €**

Elles concernent principalement :

- L'acquisition d'immeuble pour 103 865 €
- Les travaux pour 254 992 €
- Les remboursements d'emprunts (capital) pour 57 038 €

Les principales réalisations en 2012 sont :

- La viabilisation du « Conit Besson »
- Chemin des Méans (réseaux et voirie)
- Achat de la Maison Vallon (Multi-services)
- Travaux conformités aux Ecole
- L'achat d'un tractopelle (déneigement)

Les recettes s'élèvent à la somme de **569 741 €**

Elles concernent principalement :

- Les subventions versées (CR, CG, Etat) pour 235 430 €
- Les emprunts (financement TVA et Conit Besson) pour 103 772 €
- Le reversement de TVA et l'encaissement de la TLE pour 52 474 €
- L'excédent de fonctionnement 2011 capitalisé pour 64 526 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections (vente terrain Chevanne- Muller) pour 110 173 €

Cette section d'investissement se solde par un **excédent de 128 203 €**

Au global le compte administratif 2012 laisse apparaitre un excédent de 193 260 €.

Le Maire, demande à Elisabeth CLAUZIER, 1^{er} adjointe de prendre la Présidence du conseil pendant qu'il quitte la salle, pour soumettre le compte administratif au vote du Conseil Municipal qui est adopté par 7 voix sur 7 des conseillers présents.

LE BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget proposé ce soir est le fruit du travail de la commission des finances qui s'est réuni cinq demi-journées cette année.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **536 976 €**

Elles concernent principalement :

- Les frais de personnel pour 170 125 €
- Les charges à caractère général (combustible, cantine, assurances, téléphone, électricité, impôt foncier, entretien bâtiment, voirie, etc...) pour 114 840 €
- Les versements impôt et dotations pour 49 947 €
- Les charges de gestion courantes (subventions, indemnités) pour 24 260 €
- Les charges financières (remboursement intérêts des emprunts) pour 23 200 €
- Le virement à la section d'investissement pour 154 604 €

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|---------|
| ➤ Ecoles coopérative (fournitures) | 2 079 € |
| ➤ CCAS (Centre Communal d'Action Social) | 2 000 € |
| ➤ Service Patrimoine et Culture (années 2012/2013) | 1 000 € |
| ➤ Comité des fêtes | 1 000 € |
| ➤ Le Trait d'union | 350 € |
| ➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers | 300 € |
| ➤ ADMR (aide à domicile) | 200 € |
| ➤ Astragale | 35 € |
| ➤ Téléthon (AMF) | 25 € |
| ➤ SPA | 20 € |

Les recettes proviennent principalement :

- Impôts locaux et taxes pour 227 027 €
- Dotations et participations (DGF Etat) 80 228 €
- Produits de gestion (cantine, GA2, CCPSP : remboursement) 80 766 €
- Revenus de locations (immeubles et terrains) 70 000 €
- Remboursements sur rémunérations du Personnel 13 897 €
- Excédent de fonctionnement (2012) reporté de 65 058 €

Le Maire propose à la vue de ces chiffres de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux qui resteront donc identiques à ceux de 2012, soit :

- Taxe d'habitation 10.51 %
- Foncier Bâti 14.57 %
- Foncier non Bâti 58.43 %
- CFE (contribution Foncières des entreprises) 21.45 %

Section d'Investissement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **927 961 €**

Les dépenses principales concernent :

- Les travaux pour 826 098 €
- Acquisition de matériel (Mairie, Voirie, CCAS) pour 4 240 €
- Les frais d'étude pour 9 000 €

Cela représente des dépenses d'équipements réelles soit **831 338 €**

- Les emprunts (remboursement du capital) pour 73 600 € (dont 45 000 € de remboursement du prêt relais TVA 2011)

Les recettes proviennent essentiellement :

- Des subventions d'équipement et travaux (CR, CG, Etat, Europe) pour 554 480 €
- De l'emprunt (prêt relais TVA) pour 71 758 €
- Dotations et fonds divers (TLE, TVA, Dons) pour 71 558 €
- Virement de la section de fonctionnement pour 154 604 €
- Résultat reporté (déficit 2011, excédent 2012) pour 72 421 €

Les principaux projets pour 2013 sont :

- Le multi-service (travaux) pour 525 491 €
- La viabilisation des terrains du Conit Besson (fin de la 1^{ère} tranche) pour 99 332 €
- Enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité) chemin des Méans pour 61 200 €
- Travaux dans les écoles (sanitaire, chaufferie, cours) pour 25 200 €
- Voirie communale (programme 2013) pour 26 773 €
- Patrimoine (Eglise) restauration tableau, chaises pour 22 243 €
- Acquisition matériel (Mairie, Voirie, CCAS) pour 23 023 €

Le Maire propose le vote du budget primitif 2013 de la commune qui est adopté par le Conseil Municipal par 8 voix sur 8 votes exprimés.

PATRIMOINE ET CULTURE

Compte administratif 2012 :

Les dépenses s'élèvent à **368 €** et les recettes à **2 042 €** soit un excédent de fonctionnement de **1 674 €** qui sera affecté au budget primitif 2013.

Budget primitif 2013 : (Section Fonctionnement)

Ce budget annexe de la commune, nous avons seulement à prendre en compte le fonctionnement, puisque l'investissement, est du ressort du budget principal.

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 5 118 €. Les dépenses concernent les charges à caractère général (fournitures, publications, réception) pour 5 068 € et cotisation pour 50 €.

Les recettes proviennent de la vente d'objets et livres pour 1 845€ et des dotations subventions pour 1 600 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif, et le budget primitif proposé par Yves Chiaramella en charge du Patrimoine et de ma Culture. Différentes manifestations sont prévues courant 2013, dont la nuit des églises (concert) le 6 juillet.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2012 :

-Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **20 015 €** et concernent :

- Les charges de personnel pour 8 692 €
- Les charges à caractère général (assurance, électricité, analyses) pour 4 197 €
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 7 126 €

Les recettes s'élèvent à la somme de **35 075 €** et concernent :

- La vente de l'eau (taxe communale) 17 138 €
- La redevance d'assainissement 10 763 €
- La prime (agence de l'eau) d'épuration 2 433 €
- Produits exceptionnels 4 740 €
- Du report de l'excédent 2011 de la section de fonctionnement 17 940 €

Qui porte le total des recettes d'exploitation cumulées à 53 015 €

-Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à la somme de **319 347 €** et concernent :

- Les travaux pour 312 739 €
- Le remboursement des emprunts (capital) pour 6 608 €

Les principales réalisations sont :

- Conit Besson (réseaux eau / assainissement 1ere tranche) 169 880 €
- Chemin des Méans (réseaux eaux) 12 197 €
- Lotissement Barnéoud (assainissement) 5 944 €
- La STEP (station assainissement) fin d'opération 124 717 €

Les recettes s'élèvent à la somme de **254 269 €** et proviennent :

- Des subventions d'équipement (CR, CG, agence de l'eau) pour 121 971 €
- Des participations (propriétaires du Conit Besson) pour 107 885 €

- Du retour de TVA sur travaux pour 14 413 €
- D'un prêt pour 10 000 €

Soit un total de recettes d'investissement pour l'exercice de 254 269 €, auquel il faut rajouter l'excédent 2011 de 28 423 €, **soit un total de recettes d'investissement cumulées de 282 692 €.**

Globalement le compte administratif 2012 se solde par un léger déficit de 3 653 € qui sera reporté au budget primitif 2013.

Budget primitif 2013 :

-Section de fonctionnement :

Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **24 600 €**

Les dépenses concernent :

- Les charges de personnel (pour la STEP) 8 950 €
- Les charges à caractère général (assurance, électricité, analyse) 5 250 €
- Les charges financières (intérêts des emprunts) 6 710 €
- Le virement à la section d'investissement pour 3 690 €

Les recettes proviennent :

- De la vente de l'eau (taxe communale sur les M3) pour 17 000 €
- De la taxe sur l'assainissement pour 5 800 €
- De la prime d'épuration (agence de l'eau) pour 1 800 €

-Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **61 990 €**

Les dépenses concernent :

- Les travaux de réseaux eaux au Conit Besson pour 6 272 €
- Les études pour travaux à venir (bourgade) pour 12 516 €
- Le remboursement des annuités d'emprunt (capital) pour 6 925 €
- Le solde d'exécution reporté (déficit investissement 2012) pour 36 656 €

Les recettes proviennent :

- De l'excédent de la section de fonctionnement (CA 2012) pour 33 000 €
- Du remboursement de la TVA sur les travaux 2012 pour 24 500 €
- Du virement de la section de fonctionnement (BP 2013) pour 3 690 €
- Des restes à réaliser (encaissement participation de Rochebrune) pour 800 €

Le budget global de l'eau et de l'assainissement, s'établit en dépenses et recettes, à la somme de **86 590 €**. Il est voté à l'unanimité par 8 voix sur 8.

Le Maire après avoir remercié Yves Chiamella Président de la Commission des Finances, et les autres membres de la Commission, pour le travail de préparation qui a permis le vote des budgets aujourd'hui, propose de clore la séance vue l'heure tardive, et la fatigue accumulée depuis quatre heures. Il propose de reprendre le reste de l'ordre du jour encore important la semaine prochaine, lors d'un prochain Conseil Municipal.